

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, BOUCHET Mireille, CHABANIS Claude, COURTIAL Patricia, ESSON Robert, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, SENECLAUZE Serge.

EXCUSES : CHOMEL Nathalie (procuration à BLANC Marie-Laure), MALOSSE Béatrice, ROSIUS Béatrice.

ABSENT : FOVELLE Kévin.

I - QUORUM

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal ont désigné ESSON Robert, secrétaire de séance.

Je présente, au nom du Conseil municipal toutes mes félicitations à Kévin FOVELLE pour la naissance de sa fille Julia et à Aurélien MALOSSE pour son mariage avec Elodie.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

Deliberation N°2022/

OBJET: ASSAINISSEMENT Quartier les Queyras demande subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07

Madame le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet de la création de l'assainissement collectif au quartier Les Queyras incluant le transfert, le réseau de collecte vers la station d'épuration existante.

Elle invite le Conseil municipal à approuver cet avant-projet d'assainissement et son plan de financement qui s'élève à :

Réseau de transfert	207 000.00 € HT
Collecte du lotissement du Saignas	69 000.00 €
Essais et contrôles sur réseau	5 500.00 €
Cout de l'assistance à maîtrise d'ouvrage SDEA	6 600.00 €
Divers et imprévus	15 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'avant-projet s'élevant à la somme de 303 500.00 euros H.T.,

- **SOLLICITE** l'aide du Département (Atout ruralité) pour un montant de la dépense s'élevant à la somme de 303 500.00 € Euros H.T

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

• Cout de l'opération	303 500.00 €
DETR ou DSIL (40 %).....	121 400.00 €
Département Atout Ruralité (40 %)	121 400.00 €
Emprunt	60 700.00 €

- **CHARGE** Madame le Maire de valider le projet auprès du maître d'oeuvre en vue de la réalisation des travaux conformément à la Commande Publique,

- **AUTORISE** Madame le Maire à établir des conventions de passage.

Délibération N° 2022/

OBJET: Lotissement communal Les Saignas: travaux d'extension du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau télécommunication

Madame le Maire présente l'étude des travaux d'extension du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau télécommunication pour desservir le lotissement communal Les Saignas, en cours de création par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07).

Le plan de financement est le suivant :

Travaux	montant HT	Part. SDE07	Part. collectivité
Extension du réseau électrique	78 068.33 €	58 551.25 €	19 517.08 €
Eclairage public	6 519.03 €	3 259.52 €	3 259.52 €
Réseau de télécommunication	12 010.82 €	0 €	14 412.98 € (avec TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de la mise en place des fourreaux pour l'infrastructure de l'Eclairage public,

- **ACCEPTE** le financement des travaux d'extension du réseau électrique d'un montant total de 78 068.33 €, et **DECIDE** d'un paiement unique de la participation de la collectivité soit 19 517.08 €,

- **ACCEPTE** le financement de l'infrastructure de l'éclairage public d'un montant total de 6 519.03 € et la participation de la collectivité soit 3 259.52 €.

- **ACCEPTE** le financement des travaux du réseau de télécommunication d'un montant total de 14 412.98 € TTC à la charge de la collectivité.

Délibération N° 2022/

OBJET: demande de déclassement d'une partie d'un chemin rural-hameau Les Durantons

Madame le Maire présente la demande de déclassement d'une partie du chemin rural sis entre les parcelles AI 75-145, AI 146-74-62 au hameau Les Durantons déposée par Madame Anik YANA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Considérant que le chemin est impraticable par un véhicule motorisé voir même à pied,

- **EMET** un avis favorable à la demande de ce déclassement.
- **PRECISE** que les frais sont à la charge du demandeur (honoraires du commissaire enquêteur - du géomètre expert - du notaire et de la parution de la procédure dans les annonces légales).
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la procédure.

Délibération N° 2022/

OBJET: SCOLAIRE, participation aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire de Saint-Jean-de-Muzols. Année scolaire 2020/2021

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la convention de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Jean-de-Muzols.

Un enfant est concerné par cette mesure. Il s'agit de l'enfant BLAVIER Mathis jusqu'au 12 janvier 2021. Le montant de la participation est de 145.89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

OBJET: Admission en non-valeur d'un titre de recettes de l'année 2017 pour un montant de 17.49 euros dans le budget eau et assainissement

Sur proposition de Monsieur le Trésorier et au vu de l'annexe de la liste des irrécouvrables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes selon l'annexe joint:

N° de pièce R-5 A-131 de l'exercice 2017, facture d'eau montant de 17.49 €.

- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service de l'eau et de l'assainissement à l'article 6541.

V- COMMUNICATION DU MAIRE :

1) Projet du lotissement Les Queyras – 7 lots

Permis d'aménager accordé le 31/08/2022

Marché assainissement et aménagement du lotissement en ligne sur achatpublic.com le 29.08.2022

Date limite de réception des offres : 30.09.2022 à 12 h 00

2) - Plan Communal de Sauvegarde

A la demande du Préfet courant 1^{er} semestre 2022, les communes ont pour obligation de créer un Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit de mettre à jour le PCS rédigé fin 2018.

Le PCS permet, en cas d'évènement sur la Commune, d'alerter la population et mettre en place le dispositif communal.

Risques identifiés sur la Commune :

- * Inondation par débordement du Doux
- * Feux de forêt
- * Chûtes de neige
- * Risque sismique (tout le territoire est classé en zone de sismicité modérée)
- * Transport de matières dangereuses sur la RD 534

Dispositif communal :

* *Directeur des Opérations de Secours* : Marie-Laure BLANC

Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du Préfet

Dirige les actions de son équipe municipale

Décide des actions à mener

Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)

S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alerté

Communique avec la population et les médias

Renseigne les autorités

Mobilise les moyens privés et publics, si nécessaire par voie de réquisition

* *Responsable alerte de la population* (sur le terrain – évacuation...) : Max ASTIER + Eric SENECLAUZE (suppléant)

* *Responsable soutien de la population* (accueil SDF...) : Patricia COURTIAL + Béatrice ROSIUS (suppléante)

* *Responsable logistique* (recensement des besoins en matériel) : Lucien AGIER + Michel BERT (suppléant)

* *Responsable secrétariat* : Marie

PCS mis en action lors du 2^{ème} incendie sur la commune le 10.08.2022 lors du passage du vélorail.

3) Economies d'énergie

Extinction de l'éclairage public de 22 h 00 à 6 h 00

Mise en place panneau information population

Illuminations : à maintenir

4) Révision du PLU

Rappel : délibération prescrivant PLU en juin 2022

Le Porter à connaissance de l'Etat (PAC) qui définit les éléments juridiques nécessaires à la révision du PLU est en cours.

Dans cette attente, on va lancer la consultation de 3 bureaux d'études

Il faut compter environ au minimum 18 mois pour approuver un PLU

Formation d'un groupe de travail : Mireille – Pascal – Max – Lucien – Robert – Marie-Laure

5) Réponse de M. le Préfet à M. VAREILLE Philippe porteur de la pétition pour l'eau

6) Conclusions du commissaire-enquêteur relatif à la DUP du captage d'eau destinée à la consommation humaine BOIS DE MONTEIL (situé sur la Commune de Lamastre) – BESSIAS et MONTOURAT

Enquête réalisée du 16 juin au 7 juillet 2022 inclus par Mme Régine CHARLEY

Cette enquête concerne la cessibilité des terrains de propriétaires nécessaires aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection autour des captages

La Commune dispose de 4 réservoirs :

- Réservoir de Boileau
- Réservoir du Banchet
- Réservoir de Mazeyraud (sur la Commune de Lamastre)
- Réservoir de Monteil

Rapports tenus à la disposition du public.

7) **Travaux de voirie** – Conférence des maires COM COM jeudi 15 septembre 2022
Pas de goudronnage pendant 2 ans

Programme voirie 2022 : 49 656 € TTC

* Devant et montée SDF

* VC Durantons

* Virage Rochettes Hautes

* Chemin de Monteil suite élargissement chaussée contre jeux d'enfants

8) **Réorganisation du système de ramassage des déchets** à compter du 1^{er} octobre 2022 –
Compétence COM COM

. gain de temps sur les tournées et réduction de carburant

. meilleur recyclage des déchets en équipant tous les Points d'Apport Volontaire (PAV) de bacs de tri

. valorisation des déchets

Localisation sur la Commune

* Broc sur la RD 534

* Chemin du Plat

* Tennis

* Le Groubon sur la Commune de Lamastre

2 PAV à aménager sur la Commune : 7 175 € (partie cimentée à charge de la Com Com)

9) **Classes en 0, 1 et 2**

Date : dimanche 4 décembre

10) - **Journée citoyenne** pour élagage chemins communaux – Date : ????

Certains chemins sont impraticables. En cas d'incendie les pompiers ne peuvent pas passer.
Faire un recensement de tous ces chemins.

11) - Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022

Suppression du compte-rendu

Rédaction seulement du procès-verbal – pas d’affichage mais mis sur le site internet et 1 ex papier à disposition du public

Liste des délibérations avec le vote sera affichée et mise sur le site internet dans un délai de 8 jours maxi.

12) Remerciements de l’Association LOU BOUN TEN pour subvention

13) Courrier de M. TARDY en date du 9 juillet 2022 – Chats errants

Demande de Mme CHAMBLAS : problèmes avec les chats

Contact téléphonique pris avec Valence Romans Agglo : en attente réponse car Le Crestet ne fait pas partie d’ARCHE Agglo.

14) Inauguration Salle des Fêtes – Jeux d’enfants Monteil

samedi 5 novembre à 11 h 30

14) Opération brioches du 3 au 9 octobre 2022 : 100 brioches

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

BLANC Marie-Laure

ESSON Robert